

Protéger les acquis des Accords de Schengen

Commission Economie - Marché du travail - Santé

Séance plénière du 07.12.2020

Le Conseil Rhénan appelle toutes les parties contractantes des Accords de Schengen à ne pas remettre en cause la suppression des contrôles aux frontières intérieures de l'Europe et à assurer la libre circulation des personnes au sein de l'espace Schengen.

Texte intégral de la résolution

- [Résolution | Protéger les acquis des Accords de Schengen \(12/20\) \(555.6 Ko\)](#)

Prises de position sur cette résolution

- [Prise de position | Ministère fédéral de l'Intérieur - Allemagne \(12/2020\) \(540.1 Ko\)](#)
- [Prise de position | Gouvernement du Bade-Wurtemberg \(12/2020\) \(295.8 Ko\)](#)
- [Prise de position | Collectivité européenne d'Alsace \(12/2020\) \(241.9 Ko\)](#)
- [Prise de position | Parlement européen - Daniel Caspary \(12/2020\) \(171.5 Ko\)](#)
- [Prise de position | Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest \(12/2020\) \(135.8 Ko\)](#)
- [Prise de position | Gouvernement de la Rhénanie-Palatinat \(12/2020\) \(126.0 Ko\)](#)

Voir aussi

[Résolution | 29.06.2020 | Prendre en compte la réalité des régions frontalières en cas de restrictions au passage des frontières](#)

[Résolution | 24.04.2020 | Coopération transfrontalière au regard de la pandémie de Covid-19](#)